Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500861-20251209-92_2025-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 02/12/2025

Date d'affichage : 02/12/2025

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 0
Votants : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Roland BOUVET, Maire.

Etaient présents : Hervé CHAUPITRE, Mickaël SAUVÉ, Sophie BACQUET, Adjoints ; Thierry MASSON, Maria Raquel DIAS, Roland LÉCRIVAIN, Jean-Charles PROVENT, Philippe BUINEAU, Bertrand BODIN formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : Stéphanie HAMEL-FERRION, Marie-Françoise SOULAINE, Angélique PANNETIER, Céline CHEVALLIER, Valérie BRARD.

Sophie BACQUET a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°92/2025

ADHÉSION DE PRINCIPE AU RELAIS PETITE ENFANCE RIVES DU COUESNON (RPE)

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Vu les orientations nationales relatives aux services aux familles et à la petite enfance ;

Vu le projet de renouvellement du Relais Petite Enfance (RPE) pour la période 2026-2030 élaboré en concertation avec les partenaires institutionnels, les professionnels de la petite enfance et les familles du territoire ;

Vu les réunions de préparations avec les communes de La Chapelle, St Christophe de Valains, Saint-Ouen des Alleux, Billé, Combourtillé, Parcé

Considérant que le Relais Petite Enfance constitue un service essentiel de soutien aux assistants maternels, aux professionnels de l'accueil du jeune enfant et aux familles ;

Considérant que le projet présenté vise à renforcer l'accompagnement des parents, à soutenir la professionnalisation des assistants maternels, et à développer des actions adaptées aux besoins recensés ;

Considérant que le renouvellement du RPE pour 2026-2030 permet de garantir la continuité et la qualité du service proposé aux habitants de la commune ;

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les objectifs, orientations, modalités de fonctionnement et engagements financiers liés au projet d'adhésion au Relais Petite Enfance.

Le RPE est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500861-20251209-92_2025-DE

Les principales missions du RPE sont les suivantes :

- Informer les familles sur les différents modes d'accueil et mise en relation de l'offre et de la demande,
- Délivrer une information aux parents et professionnels de l'accueil individuel en matière de droit du travail,
- Informer les professionnels de la petite enfance sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers,
- Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles,
- Contribuer à la professionnalisation des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile,
- Proposer des lieux d'animation en direction des professionnels de l'accueil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le projet d'adhésion au Relais Petite Enfance pour la période 2026-2030 ;
- Valide la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du projet ;
- Approuve le périmètre du RPE ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires au RPE, ainsi qu'à engager toutes démarches administratives, partenariales et financières permettant la réalisation du dossier.

À Combourtillé, le 9 décembre 2025
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Sophie BACQUET

Le Maire,
Roland BOUVET